



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



Le catalogue Formations 2025

Fiscal-Juridique-Social-Patrimoine

OGA ARLES GRAND SUD

1994 - 2025

31 ans de formations

1 000 participants par an



EDITO

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Chers Partenaires,

Nous avons le plaisir de vous faire part du programme des formations et des journées d'actualité de l'Organisme de Gestion Agréé Arles Grand Sud.

Depuis maintenant 31 ans, nous vous proposons des formations de qualité, de proximité et à moindre coût. Afin de compléter ce service, l'OGA Arles Grand Sud vient d'être certifié QUALIOPi. Cette certification atteste de la qualité du processus que nous mettons en œuvre pour permettre à tous les participants de développer leurs compétences. Cette certification permet également une prise en charge du coût des formations par un OPCO.

Afin de vous garantir une prise en compte de vos inscriptions, nous vous invitons à renvoyer le coupon réponse dûment rempli avec le ou les chèques de caution au plus tôt.

Nous espérons que vos équipes auront autant de plaisir à participer à nos formations que nous de les préparer.

Gilles VALETTE
Directeur

Jean-Pierre BUSSIÈRE
Président

Nos services



Aide Auto-entrepreneurs :

Il existe 2,5 millions d'autoentrepreneurs en France qui, sauf exception, ne bénéficient d'aucune aide. Nous avons donc créé un nouveau service dédié aux auto-entrepreneurs avec un **montant de cotisation de 99 à 159 € par an**.

Notre slogan : « **dépenser peu pour économiser beaucoup** »

<https://lamaisondesautoentrepreneurs.fr>



Réduction d'impôt 915 € :

L'adhésion permet de bénéficier de la réduction d'impôt pour frais de comptabilité de 915 € essentiellement pour les LMNP.

L'adhésion **permet également de bénéficier de la sécurité fiscale** avec un risque d'un contrôle fiscal très faible. En effet, notre organisme est agréé par l'Administration Fiscale.



Outil de positionnement économique de la petite entreprise :

Ce service est totalement gratuit pour les adhérents et pour les cabinets comptables. L'OGA Arles Grand Sud prend à sa charge l'abonnement.

Mymarketmetrics permet de réaliser des études de marché locales :

- Ratios de performance financière,
- Situation concurrentielle,
- Vente de fonds de commerce,
- Module de valorisations de fonds de commerce,



Examen de Conformité Fiscale – ECF :

L'examen de conformité fiscale (ECF), créé par décret du 13 janvier 2021, permet aux entreprises de bénéficier d'une prestation contractuelle renforçant leur sécurité juridique et fiscale

Table des matières

TARIFS	6
DROIT FISCAL	
Loi de Finances.....	8
Actualité fiscale	9
Ingénierie Fiscale	10
La TVA et son actualité.....	11
Le Holding.....	12
TVA immobilière et droit d'enregistrement	13
SCI et immobilier d'entreprise	14
Les pactes Dutreil.....	15
Impôt sur le revenu.....	16
Dividendes ou rémunération dans les SARL, SAS et SEL.....	Nouveau 22
NUMERIQUE	
La facturation électronique	18
L'IA générative dans les cabinets comptables	Nouveau 19
GESTION DU PATRIMOINE	
La location meublée : régime général.....	21

DROIT SOCIAL

Actualité sociale en présentiel	24
Actualité sociale en visio-conférence	25
Eviter les pièges lors de la rédaction du contrat de travail	Nouveau 26
L'embauche d'un salarié étranger & problèmes de faux papiers	Nouveau 27
Les relations quotidiennes employeur – salarié ; quelques règles de base	Nouveau 28
Licenciement économique ; les règles à respecter	Nouveau 29

AGRICOLE

Actualité agricole en présentiel.....	31
---------------------------------------	----

BULLETIN D'INSCRIPTION.....	33
------------------------------------	-----------

LIEUX DE FORMATIONS	35
----------------------------------	-----------



la certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Nos tarifs et modalités d'inscription

Toute formation commandée sera facturée directement au Cabinet demandeur. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme payeur (OPCO) pour votre prise en charge. Toute annulation doit être notifiée au moins 4 jours avant la date de la formation. Dans le cas inverse, une participation aux frais de 200 € HT sera facturée. Pour participer à nos formations, une cotisation d'adhésion de 60 € HT est demandé. La 1^{ère} année est gratuite.

Formations approfondies : 430 € HT par personne repas compris

Loi de finances – Actualités fiscale en présentiel : 100 € HT par personne repas compris (80 € HT pour la formation du 12 mars sans repas)

Formations sociales approfondies en distentiel : 150 € HT par personne

Actualités sociales en présentiel : 100 € HT par personne repas compris

Pack Actualités sociales en distentiel : 150 € HT par personne par an

Actualités agricoles : 200 € HT par personne repas compris

Nous contacter

Responsable des formations : Gilles Valette

Tél : 04 90 93 67 31

Contact@ogaarles.fr

Numéro d'activité : 93 13 13265 13

Après du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour toute question relative aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter au plus tôt.

Droit fiscal



LOI DE FINANCES POUR 2025 et LOI SPECIALE

Non prise en
charge par
l'OPCO

Lieu

Hôtel IBIS - Avenue de la
1ère Division Française
Libre-13200 Arles

Date

13 et 14 février 2025 de 9h00 à
12h30 et de 13h30 à 18h00
+ le 12 mars 2025 soit de 8h30
à 12h30, soit de 14 h à 18 h.

Prix

100 € HT (ou 80 € HT le 12)

Public concerné

Collaborateurs, Experts-
comptables, Avocats,
Commissaires aux comptes

Animateur

Me Luc Gil
Cabinet LAWREA

Objectif

Cette journée est un moment fort et incontournable de l'actualité fiscale qui synthétise les lois de finances (loi de finances 2025 et lois de finances rectificatives pour 2024, loi de financement de la sécurité sociale 2024 pour la partie fiscale).

Le but est d'aider à décortiquer les nouveaux textes de loi, d'identifier les orientations et définir des stratégies à mettre en place pour les clients.

Programme

Selon les textes adoptés par le législateur, seront traités particulièrement les thèmes suivants :

Fiscalité des revenus et du Patrimoine

Impôt sur le revenu

Dispositions générales

Revenus catégoriels

Crédits et réductions d'impôt

Impôt sur la fortune immobilière

Fiscalité des entreprises

Crédits d'impôt

BIC

Contrôle, contentieux fiscal et recouvrement

Impôt sur les sociétés

Taxe sur la valeur ajoutée

Contribution Economique Territoriale

International - prix de transfert

Groupe TVA

Taxes diverses



Non prise en charge par l'OPCO

ACTUALITÉ FISCALE

Lieu

Hôtel IBIS - Avenue de la 1ère Division Française Libre-13200 Arles

Date

13 et 14 octobre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Prix

100 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Luc Gil
Cabinet LAWREA

Objectif

Cette formation a vocation à synthétiser les textes de lois intermédiaires, la doctrine administrative et les principales décisions de jurisprudence fiscale. Elle constitue un socle constant de connaissances visant à améliorer l'approche conseil et la maîtrise des risques liées à l'évolution des règles fiscales.

Ce séminaire approfondit les règles fiscales les plus actuelles et fait un point particulier lors de chaque session sur un thème spécifique en lien avec l'actualité du trimestre précédent.

Programme

Le programme détaillé est déterminé en fonction des futures lois et enrichi par l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence intéressant tant la fiscalité des sociétés que celle des groupes et de leurs dirigeants.

INGÉNIERIE FISCALE DES PRESTATIONS DE SERVICES INTRAGROUPES

Objectif

L'objectif est de faire le point sur les pratiques et les pièges à éviter dans le cadre de conventions de prestations de services intragroupes. Ces conventions peuvent avoir un objet financier (subventions, abandons de créances, prêts et avances, conventions de trésorerie) ou non (ventes de biens, service administratifs). Dans tous les cas, il convient d'être particulièrement attentif à la rémunération des ventes ou prestations prévues par ces contrats.

Lieu et date

Arles le vendredi 4 juillet 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Didier THEROND
Cabinet LAWREA

Programme

La particularité des conventions de trésorerie

Le contexte / La compatibilité de telles opérations avec le monopole bancaire / L'application du régime des conventions réglementées aux conventions de trésorerie

Le cas des dirigeants communs : des jurisprudences préoccupantes

L'affaire Société SAMO GESTION c/ Société SOREPLA / L'affaire Société MECASONIC / L'affaire Société SAS CAHEMA

Le champ d'application des prestations facturées aux filiales

Holding animatrice et prestations de services

L'intérêt de la qualification / Définition de la société holding animatrice / Les préconisations liées à l'animation effective de la holding /

La limite / Les Holdings personnelles d'exercice

La déductibilité fiscale des charges

Les principes / La procédure de reprise / Les modalités de rémunération envisageables / La synthèse des prix acceptables /

La remontée des salariés et dirigeants dans le Holding

L'application aux situations de holdings

La détermination des montants facturés / Exemple de clefs de répartition entre sociétés

La question de la TVA

TVA et facturation / TVA et déduction / La situation TVA des dirigeants personnes morales

La question de la Taxe sur les salaires

Les principes / Le cas des dirigeants sociaux / La situation des dirigeants

La TVA et son actualité

Objectif

La TVA n'est plus un impôt franco-français mais un impôt régi par l'Europe. Il est donc essentiel de connaître et prendre en compte la jurisprudence de la CJUE, la position des instances communautaires, d'avoir la connaissance de la problématique des positions contradictoires (entre la doctrine, la jurisprudence du Conseil d'Etat et celle de la CJUE) pour sécuriser les choix de l'entreprise.

Lieu et date

Arles le mardi 9 décembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Didier THEROND
Cabinet LAWREA

Programme

Cette actualisation des connaissances s'établit à partir d'une méthodologie de raisonnement tviste autour des grands principes régissant la TVA (champ d'application, droit à déduction).

L'étude des sujets abordés dépend de l'actualité jurisprudentielle et/ou doctrinale, des implications techniques et pratiques des contrôles et contentieux sur le territoire national.

Seront notamment abordés :

- Les problématiques relatives aux indemnités, subventions et produits financiers
- Les problématiques autour de la remise en cause du droit à déduction
- Les problématiques d'assujettissement des holdings
- Les droits à déduction des holdings, notamment au titre des opérations de restructuration et des opérations en capital
- La création d'un régime de groupe TVA (optionnel)
- Les nouvelles mesures concernant les opérations intracommunautaires (nouvelles règles dans le secteur de l'E-commerce et notamment pour les ventes à distance)
- Les nouvelles règles applicables aux opérations complexes
- Le régime des cadeaux et notamment des bons

LE HOLDING

Objectif

Cette formation a pour but de présenter la société holding dans tous ses états : ses utilisations variées, son mode de fonctionnement, sa mise en place, ses conventions (trésorerie, prêt et avance, mandat de direction, convention de prestations, etc...), mais aussi de faire le tour complet de la fiscalité s'appliquant au holding et à son dirigeant. La formation a ainsi vocation à répondre aux questions récurrentes que l'on se pose sur le holding : Pourquoi un holding ? Intérêt de la qualification du holding animateur et ses enjeux ; les préconisations pour l'animation, les risques, les solutions.

Programme

1- Identifier les motifs de la création du holding

Organisation des groupes

Contrôle capitalistique des sociétés, de conciliation des intérêts des associés

Outil de transmission familiale : FBO et Dutreil

Reprise d'entreprises : double effet de levier du LBO, avantages et risques fiscaux, juridiques et pénaux (abus de droit, acte anormal de gestion, abus de biens sociaux, abus de majorité...)

2- Identifier et maîtriser les règles du holding animateur de son groupe

Définir la notion de groupe et la politique du groupe de sociétés

Organiser le contrôle des filiales

Animation et convention de prestations de services

3- Gestion des conséquences fiscales de l'animation

Pacte Dutreil (donation, succession)

IFI

Plus-values

4- Gestion fiscale de la direction du holding :

Direction du groupe, des filiales

Problématique des dirigeants connus

5- gestion fiscale de la société holding avec ses filiales

Nature des prestations de services intragroupes et leur mode de rémunération

Déterminer le prix des management fees

Elaborer une convention de trésorerie

Les régimes fiscaux des dividendes : régime mère fille et régime d'intégration fiscale

Aides et avantages accordés aux filiales, la déductibilité des charges

6- gestion de la société holding en matière de TVA et de taxe sur les salaires
Champ d'application et holding

Lieu et date

Arles le jeudi 20 novembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Laurence Brettes
Cabinet LAWREA



TVA immobilière et droit d'enregistrement

Objectif

Cette journée a pour but de présenter la réforme de la TVA immobilière applicable depuis le 11 mars 2010.

La présentation est faite de façon synthétique et originale par l'étude des termes et notions qui fondent le texte légal pour permettre d'acquérir une méthode applicable en pratique.

Lieu et date

Arles le jeudi 3 juillet 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Luc GIL
Cabinet LAWREA

Programme

Transférée dans la loi de finances rectificative pour 2020, la réforme de la TVA applicable aux opérations immobilières est entrée en vigueur le 11 mars 2010 et transpose en droit interne les dispositions de la directive n° 2006/112/CE du 28 novembre 2006.

Lors de cette journée, seront étudiées les 15 notions essentielles à la compréhension de la réforme :

- ▶ Assujettis et non-assujettis
- ▶ Terrains, immeubles, droits assimilés
- ▶ Option pour l'imposition à la TVA
- ▶ Notions de « production et livraison »
- ▶ Mesures transitoires
- ▶ Notion « d'ayant ouvert droit à déduction »
- ▶ Redevable de la TVA
- ▶ Bail à construction
- ▶ Livraison à soi-même
- ▶ Taux de TVA
- ▶ Engagements de revendre et de construire
- ▶ Dispense de TVA
- ▶ Suppression et banalisation du régime des marchands de biens
- ▶ Fait générateur et exigibilité
- ▶ Notion de « prix exprimé »

SCI ET IMMOBILIER

D'ENTREPRISE

Objectif

Cette journée a pour but de présenter les principaux aspects de la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles d'entreprise.

Programme

La SCI en tant que cadre d'accueil de l'immobilier d'entreprise

Comparatif IS-IR

Les principaux aspects de revenus fonciers ou de l'IS (montant du loyer, loyers non-encaissés, construction sur sol d'autrui, déduction des intérêts, financement de l'immeuble par la société d'exploitation...

La fiscalité des cessions des droits sociaux de SCI (arrêts du Conseil d'Etat Quemener et Baradé)

La situation de la SCI au regard de la TVA

La SCI, l'IFI et la taxe de 3% sur la valeur vénale des immeubles

Les principales difficultés fiscales soulevées par certaines techniques particulières

Le crédit-bail immobilier : la délicate situation fiscale de la SCI détenue par les associés personnes physiques

Le bail à construction : la coûteuse cession avant terme du terrain au preneur

Lieu et date

Arles le mardi 7 octobre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Didier THEROND
Cabinet LAWREA

Pactes Dutreil

Objectif

Cette journée aura pour but la maîtrise du cadre fiscal des pactes Dutreil « transmission d'entreprise » et de façon résiduelle après la réforme de l'IFI, « Impôts de solidarité sur la fortune ». Connaître les opérations autorisées, les optimisations fiscales qui peuvent être réalisées dans un cadre légal et doctrinal défini afin de mettre en œuvre en toute sécurité les pactes : exemples de stratégies fiscales en matière de transmission. En particulier, cette journée appuiera sur les risques liés à la mise en place ou au contraire l'absence d'un pacte Dutreil chez les clients.

Lieu et date

Arles le jeudi 6 novembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Luc GIL
Cabinet LAWREA

Programme

- Pacte Dutreil : Intérêt du régime : exemples de situations chiffrées
 - Une lourde responsabilité en tant que conseil
 - Présentation du pacte Dutreil transmission de titres de sociétés
 - Les sociétés et activités éligibles au pacte Dutreil
 - Les signataires du pacte, la conclusion ou la prise en compte d'un engagement collectif, unilatéral, réputé acquis ou post-mortem
 - Les conditions à respecter liées à l'exercice des fonctions de direction
 - L'apport de titres reçus en Dutreil à une holding
 - Le respect des obligations déclaratives et la prescription fiscale
 - Exemple (simplement indicatif) de pacte
- Seront notamment étudiées les modifications apportées par la Loi de finances 2019 et les commentaires administratifs faisant suite à la consultation publique mise en place entre le 6 avril 2021 et devenus définitifs le 21 décembre 2021.

L'impôt sur le revenu

Objectif

Cette formation, à visée pratique, a pour but de vous aider à identifier et gérer rapidement les principaux écueils et difficultés qui peuvent être rencontrés lors de la déclaration des revenus ainsi qu'à réorganiser vos connaissances et acquis pour vous préparer au mieux à la période fiscale.

La formation présente les dernières évolutions du droit, en intégrant les dernières lois de finances. Textes législatifs, décisions de jurisprudence, commentaires administratifs, dont bien évidemment tout ce qui se rapporte à la mise en place et à l'application du prélèvement à la source et de son corollaire indissociable, le CIMR, mais aussi les projets de loi à venir.

Programme

Après avoir rappelé le nouveau mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu (prélèvement à la source et CIMR dans ses effets sur les années postérieures à sa mise en place), seront notamment présentés et analysés les points suivants :

- Paramètres de l'impôt sur le revenu de l'année : calendrier, déclaration tacite, barème et schémas de calcul de l'impôt et de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus ;
- Détermination du foyer fiscal : à quelle date se placer, les bonnes questions à se poser, le choix entre rattachement de l'enfant et versement d'une pension alimentaire
- Revenus nets catégoriels : présentation détaillée de chaque catégorie de revenus (détermination des revenus nets relevant de chaque catégorie et leurs modalités de déclaration) et du dispositif du quotient pour les revenus exceptionnels ou différés
- Charges déductibles du revenu global : les versements aux régimes d'épargner retraite, les pensions
- Principaux crédits d'impôt : régularisation des acomptes, focus sur les nouveaux dispositifs.
- Déclaration des comptes bancaires ouverts à l'étranger (contrats d'assurance vie, capitalisation et crypto monnaies)

Lieu

Hôtel IBIS - Avenue de la
1ère Division Française
Libre-13200 Arles

Date

Le jeudi 16 octobre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à
18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-
comptables, Avocats,
Commissaires aux comptes

Animateur

Me Laurence BRETTE
Cabinet LAWREA



Numérique : la facturation électronique

La facturation électronique



Objectif

Cette formation, à visée pratique, a pour but de vous aider à identifier et gérer rapidement les principaux écueils et difficultés qui peuvent être rencontrés sur la facturation électronique ainsi qu'à réorganiser vos connaissances et acquis pour vous préparer au mieux à la période fiscale.

Programme

« Facturation électronique » :

Distinguer les différents types de factures électroniques

- Les factures de factures électroniques admissibles jusqu'à l'entrée en vigueur de la réforme
 - o Les factures électroniques avec signature électronique de type RGS 1 et 2 étoiles
 - o Les factures en format PDF simple, envoi par e-mail d'un fichier contenant le document « facture »
 - o La notion de PDF natif et de PDF issu de la numérisation d'une facture papier
- Les formats admissibles à compter de l'entrée en vigueur de la réforme
 - o La notion de Factur X
 - o La notion de facture dématérialisée (EDI, UBL, CII, EDIFACT)

Choisir le nouveau standard Factur-X

- Comment gérer une Factur-X ?
- Les différents formats acceptables
- Le traitement et l'archivage d'une Factur-X

Vérifier le respect des exigences fiscales associées

Examiner les contraintes pesant sur les factures dématérialisées

- Les contraintes de fond et de forme à respecter
- Les modalités de transmission : procédure EDI ou ASP
- Les éventuelles modalités déclaratives liées à l'adoption d'un système de télétransmission

Analyser les différentes modalités d'envoi des factures électroniques à compter de l'entrée en vigueur de la réforme

- Les différentes modalités de transmission des factures électroniques
- Opportunité de recourir à une PDP
- Transmission directe des factures via la PPF

Archiver et stocker des factures électroniques

- Les modalités et lieu d'archivage
 - Les délais de stockage
 - Les contraintes spécifiques applicables aux factures papier numérisées
- La question du e-reporting

- Le domaine d'application respectif du e-reporting et du e invoicing
- Les informations à renseigner obligatoirement
- Les modalités de transmission

Les modalités de contrôle des factures électroniques

Lieu

Hôtel IBIS - Avenue de la
1ère Division Française
Libre-13200 Arles

Date

Arles, le jeudi 25 septembre
2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à
18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-
comptables, Avocats,
Commissaires aux comptes

Animateur

Me Rémi GOUYET
Cabinet E-TAX Paris

L'IA générative pour les métiers du chiffre



Objectif

- Comprendre les principaux enjeux de l'IA générative et ses apports et limites pour les professionnels du chiffre.
- Découvrir et pratiquer quelques cas d'utilisation de l'IA générative dans les cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Lieu

Hôtel IBIS - Avenue de la
1ère Division Française
Libre-13200 Arles

Date

Arles, le jeudi 9 octobre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à
18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-
comptables, Avocats,
Commissaires aux comptes

Animateur

M Vincent LACOMME

Programme

- IA générative : les apports et les limites
- Solutions d'IA génératives
- Cas d'utilisation

Exemples de cas pratiques :

- Résumer un fichier PDF de 200 pages
- Identifier des indicateurs clés et des anomalies dans un fichier Excel contenant une liste de factures clients
- Obtenir des informations sectorielles dans le cadre d'un audit ou de l'établissement d'un prévisionnel

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Diaporama
- Etudes à l'appui
- Mises en pratiques & démonstrations de cas concrets

Public et prérequis

- Public : Collaborateur comptable, auditeur, gestionnaire de paie, expert-comptable, commissaire aux comptes, responsable comptable
- Prérequis : aucun
- Venir avec son ordinateur
- Pour réaliser les exemples pratiques, la souscription d'une licence « ChatGPT Plus » est nécessaire (coût autour de 25€ pour un mois – sans engagement) pour chacun des participants.



La gestion du patrimoine

LA LOCATION MEUBLÉE

Objectif

Connaître les régimes fiscaux de la location meublée (LMNP, LMP) - Distinguer les situations d'application des prélèvements sociaux ou des charges sociales - Évaluer l'intérêt financier du choix de la location meublée - Utiliser la location meublée dans une stratégie patrimoniale.

Programme

Le couple et la location meublée

Impact du régime matrimonial / Choix de l'exploitant

Statut social du loueur en meublé

Règles d'affiliation pour les exploitants en nom propre / Règles d'affiliation des gérants et associés (SARL, SNC) / Coût du frottement social

L'utilisation de la SARL de famille

Pourquoi choisir la SARL de famille ? (avantages / inconvénients) / Tout ce qu'il faut savoir sur la SARL "de famille" (statuts, gérant, option IR, résultat, plus-value, règles juridiques contraignantes, ...) / Les alternatives à la SARL "de famille »

Le démembrement de propriété et la location meublée

Le démembrement porte sur l'immeuble / Le démembrement porte sur des parts sociales

La transmission et la location meublée

Conséquences du décès / Pacte Dutreil et location meublée

Traitement des situations complexes diverses

Location meublée et occupation privative / Passer de la location nue à la location meublée / Le changement d'usage (résidence principale vers meublé de tourisme) / IFI et autres impositions (CEE) / Régime de la parahôtellerie (Traitement fiscal des revenus et des plus-values, Application du régime de TVA) / Activité professionnelle indépendante et location meublée / Activités indépendantes et location meublée (le risque d'incompatibilité, l'appréciation des seuils et limites)

Date

Arles, le mercredi 5 février 2025

Saint Raphael, le jeudi 27 mars 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

FAC et associés

Dividende ou rémunération que faut-il privilégier en 2025 selon le type de société (SARL, SAS, SEL) et les risques de « l'encapsulation » du résultat dans une société passible de l'IS

Date

Arles, le mardi 16 décembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Prix

430 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes, Notaire, Banquier, Assureur

Animateur

FAC et associés

PRÉREQUIS

Pas de prérequis

THEME 1 : Selon le type de société mise en place par les clients (SARL, SAS, SEL) que faut-il privilégier en 2024 : le dividende ou la rémunération ?

I. La rémunération

La rémunération encaissée par une personne exerçant une profession non réglementée

La rémunération encaissée par une par une personne exerçant profession réglementée exerçant en SEL ou SDC

Le coût de fabrication

La prise en compte des contreparties sociales

II. « L'arbitrage » rémunération / dividende

La rémunération du travail

La rémunération du capital

III. Les dividendes soumis à prélèvements sociaux

Les organisations juridiques éligibles

L'absence de contreparties sociales, quel sacrifice ?

Le coût de fabrication

IV. Les dividendes soumis à cotisations sociales

Les organisations juridiques éligibles

La prise en compte des contreparties sociales

Le coût de fabrication

THEME 2 : Les dangers de « l'encapsulation » du résultat dans une société passible de l'IS

I. Les conséquences fiscales de l'encapsulation

L'inéluctable qualification de société mixte

Société mixte et Dutreil

Société mixte et IFI

Société mixte et plus-values sur titres

II. L'encapsulation dans la société opérationnelle

L'inéluctable frottement de l'IS

Gestion comptable du résultat « encapsulé »

III. L'encapsulation dans la holding

La remontée de dividendes via le régime des sociétés mères

La remontée de dividendes via le régime de l'intégration fiscale

IV. Quelles solutions pour les fonds « encapsulés »

Les solutions patrimoniales dans la société opérationnelle

Les solutions patrimoniales dans une holding de droit commun

Les solutions patrimoniales dans une SPFPL



Droit Social

Actualité sociale

Non prise en charge par l'OPCO

Objectif

Cette formation a pour objet d'analyser et de mettre en pratique les évolutions récentes du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire, issues de la loi, des dispositions réglementaires et des évolutions jurisprudentielles. Outil indispensable de gestion active des ressources humaines, cette formation permet d'adapter les pratiques aux dernières évolutions et d'anticiper la mise en place des bons outils de GRH.

Lieu

Hôtel IBIS - Avenue de la
1ère Division Française
Libre-13200 Arles

Date

6 mars 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à
18h00

Prix

100 € HT

Public concerné

DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Marc Turquand D'Auzay

Programme

Le programme détaillé est déterminé en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle la plus récente :

- Droits fondamentaux des salariés
- Contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Santé – sécurité
- Durée du travail
- Négociation collective
- Représentation du personnel
- Cotisations sociales
- Protection sociale



Pack Actualité sociale

(5 matinées en visio-conférence)

Objectif

Cette formation a pour objet d'analyser et de mettre en pratique les évolutions récentes du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire, issues de la loi, des dispositions réglementaires et des évolutions jurisprudentielles. Outil indispensable de gestion active des ressources humaines, cette formation permet d'adapter les pratiques aux dernières évolutions et d'anticiper la mise en place des bons outils de GRH.

Lieu

Visio-conférence

(non pris en charge par l'OPCO)

Dates

20 janvier 2025

22 avril 2025

24 juin 2025

23 septembre 2025

18 novembre 2025

Horaires

De 10h30 à 12h00

Prix

150 € HT pour l'ensemble des dates

Public concerné

DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Marc Turquand D'Auzay

Programme

Le programme détaillé est déterminé en fonction de l'actualité législative et jurisprudentielle la plus récente :

- Droits fondamentaux des salariés
- Contrat de travail
- Rupture du contrat de travail
- Santé – sécurité
- Durée du travail
- Négociation collective
- Représentation du personnel
- Cotisations sociales
- Protection sociale



Eviter les pièges lors de la rédaction du contrat de travail

Objectif

Cette formation a pour objet d'analyser et de mettre en pratique les évolutions récentes du droit du travail, de la sécurité sociale et de la protection sociale complémentaire, issues de la loi, des dispositions réglementaires et des évolutions jurisprudentielles.

Programme

1. La réglementation du contrat de travail
 - 1.1. Identifier le contrat souhaité
 - 1.2. Trouver les textes applicables
2. La forme du contrat de travail
 - 2.1. Choisir la structure du contrat
 - 2.2. Proposer le contrat de travail
 - 2.3. Signer le contrat de travail
3. Le contenu du contrat de travail
 - 3.1. Savoir distinguer les éléments du contrat de travail et les informations données au salarié
 - 3.2. Les éléments fondamentaux
 - 3.2.1. Le poste, les fonctions, les tâches
 - 3.2.2. La classification
 - 3.2.3. La durée du travail
 - 3.2.4. La rémunération
 - 3.3. Les éléments périphériques
 - 3.3.1. Clauses particulières au poste
 - 3.3.2. Clauses particulières à l'entreprise
 - 3.4. L'information du salarié
 - 3.4.1. Les domaines d'information
 - 3.4.2. La forme de l'information

Lieu

Visio-conférence

Date

Jeudi 11 septembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30

Prix

150 € HT

Public concerné

DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Marc Turquand D'Auzay

Salarié étranger & problème de faux papier

Objectif

Cette formation a pour objet de faire le point et d'analyser les règles relatives aux contrats des salariés étrangers.

Programme

Lieu

Visio-conférence

Date

Jeudi 13 novembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30

Prix

150 € HT

Public concerné

DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Marc Turquand D'Auzay

1. Les titres relatifs aux étrangers
 - 1.1. Les différents titres et les droits correspondants
 - 1.2. Le droit de travailler en France
 - 1.3. Les titres autorisant le travail : temporaires, pluri-annuels
2. L'embauche d'un étranger
 - 2.1. Les différences selon la nationalité
 - 2.2. Les différences selon la localisation du travailleur
 - 2.3. Le coût de l'embauche
 - 2.4. Les sanctions pénales et administratives
3. Le statut du travailleur étranger
 - 3.1. Le statut normal
 - 3.2. La rupture du contrat de travail
4. Travailleur étranger et sous-traitance
 - 4.1. Les vérifications du donneur d'ordre
 - 4.2. La constatation de l'infraction

La relation employeur – salarié : quelques règles de base

Objectif

Cette formation a pour objet de faire le point et d'analyser les règles relatives aux relations employeur salarié.

Programme

1. L'obligation de direction
 - 1.1. Diriger n'est pas une option
 - 1.2. Diriger, c'est organiser le travail
2. L'exécution de bonne foi du contrat de travail
 - 2.1. Une obligation réciproque
 - 2.2. La loyauté dans les relations de travail
 - 2.2.1. Respecter le contrat de travail
 - 2.2.2. Travail adapté à la qualification
 - 2.2.3. Adapter le salarié
 - 2.3. L'attitude de l'employeur
 - 2.3.1. Propos
 - 2.3.2. Vocabulaire
 - 2.3.3. Ton utilisé
3. Le contrôle des salariés
 - 3.1. Le contrôle du travail
 - 3.2. Le contrôle du comportement
 - 3.3. Le pouvoir disciplinaire : usages et mésusages

Lieu

Visio-conférence

Date

Vendredi 7 novembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30

Prix

150 € HT

Public concerné

DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Marc Turquand D'Auzay

Licenciement économique dans une PME de moins de 50 salariés – Les règles à respecter

Objectif

Cette formation a pour objet de faire le point et d'analyser les règles relatives au licenciement économique.

Programme

Le licenciement économique dans une PME de moins de 50 salariés

1. Les étapes du raisonnement
 - 1.1. Des difficultés économiques
 - 1.2. Une réorganisation de l'entreprise
 - 1.3. Les critères de choix des salariés
 - 1.4. Le reclassement avant licenciement
2. La procédure de licenciement
 - 2.1. Attention à la convention collective
 - 2.2. Le comité économique et social
 - 2.3. Le contrat de sécurisation professionnelle
 - 2.4. La convocation à l'entretien préalable
 - 2.5. L'entretien
 - 2.6. La notification du licenciement
3. Le statut des salariés licenciés
 - 3.1. L'indemnisation du salarié
 - 3.2. Les salariés protégés
 - 3.2.1. Les représentants du personnel
 - 3.2.2. La maternité / paternité
 - 3.3. Le contentieux du licenciement économique

Lieu

Visio-conférence

Date

Vendredi 5 décembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30

Prix

150 € HT

Public concerné

DRH, Collaborateurs, Experts-comptables, Avocats, Commissaires aux comptes

Animateur

Me Marc Turquand D'Auzay



Agricole

ACTUALITES

AGRICOLES 2024



Lieu

Hôtel IBIS - Avenue de la
1ère Division Française
Libre-13200 Arles

Date

Mardi 2 décembre 2025

Horaires

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à
18h00

Prix

200 € HT

Public concerné

Collaborateurs, Experts-
comptables, Avocats,
Commissaires aux comptes

Animateur

GAEC & Sociétés
Jean-Philippe MONNET

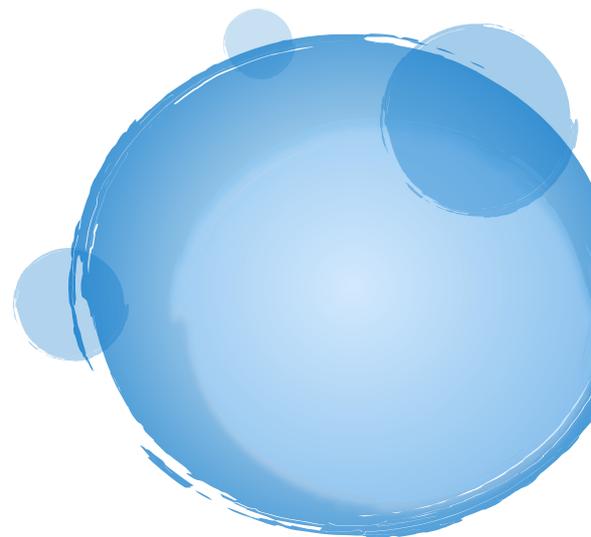
Objectif

- . Etat des lieux de l'actualité fiscale agricole de l'année 2025 (texte, doctrine, jurisprudence).
- . Identifier les points posant difficulté

Programme

Retour sur l'actualité fiscale intéressant les entreprises agricoles :

- . Dispositions législatives : textes votés et en préparation
- . Commentaires de doctrine administrative
- . Jurisprudence : régime d'imposition, détermination du résultat, plus-values, droits d'enregistrement, fiscalité



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à l'OGA Arles Grand Sud
11 rue Fernand Benoit – CS 30280
13637 Arles Cedex
Ou par email : secretariat@ogaarles.fr

Vos coordonnées :
Nom du Cabinet :
Adresse :

	PRIX HT	Nombre	PRIX TOTAL
DROIT FISCAL			
Actualité fiscale & loi de finances - Arles, le 13 et 14 février	100 €		
Loi de finances – Arles, le mercredi 12 mars, matin 8h30 – 12h30	80 €		
Loi de finances – Arles, le mercredi 12 mars, après-midi 14h – 18h	80 €		
Actualité fiscale & loi de finances - Arles, le 13 et 14 octobre	100 €		
Le Holding - Arles, le jeudi 20 novembre	430 €		
La TVA et son actualité - Arles, le mardi 9 décembre	430 €		
Les pactes Dutreil - Arles, le jeudi 6 novembre	430 €		
Ingénierie Fiscale - Arles, le vendredi 4 juillet	430 €		
Impôt sur le revenu - Arles, le jeudi 16 octobre	430 €		
TVA immobilière et droit d'enregistrement - Arles, le jeudi 3 juillet	430 €		
SCI et immobilier d'entreprise - Arles, le mardi 7 octobre	430 €		
Dividendes ou rémunération SARL, SAS et SEL Arles 16 décembre	430 €		
GESTION DU PATRIMOINE			
Location Meublée - Arles, le mercredi 5 février	430 €		
Location Meublée - Saint-Raphaël, le jeudi 27 mars	430 €		
NUMERIQUE			
La facturation électronique - Arles, le jeudi 25 septembre	430 €		
L'IA dans les cabinets comptables - Arles, le jeudi 9 octobre	430 €		
DROIT SOCIAL			
Actualité sociale en présentiel - Arles, le jeudi 6 mars (présentiel)	100 €		
Actualité sociale en visio - 22/04 ; 24/06 ; 23/09 ; 18/11 (prix annuel)	150 €		
Eviter les pièges lors de la rédaction du contrat de travail – le jeudi 11 septembre de 9h à 12h30 en visio	150 €		
L'embauche d'un salarié étranger & problème de faux papiers – le jeudi 13 novembre de 9h à 12h30 en visio	150 €		
Les relations quotidiennes employeur – salarié ; quelques règles de base – vendredi 7 novembre de 9h à 12h30 en visio	150 €		
Licenciement économique ; les règles à respecter – vendredi 5 décembre de 9h à 12h30 en visio	150 €		
AGRICOLE			
Actualité agricole en présentiel - Arles, le mardi 2 décembre 2025	200 €		
Montant pour l'ensemble des formations			

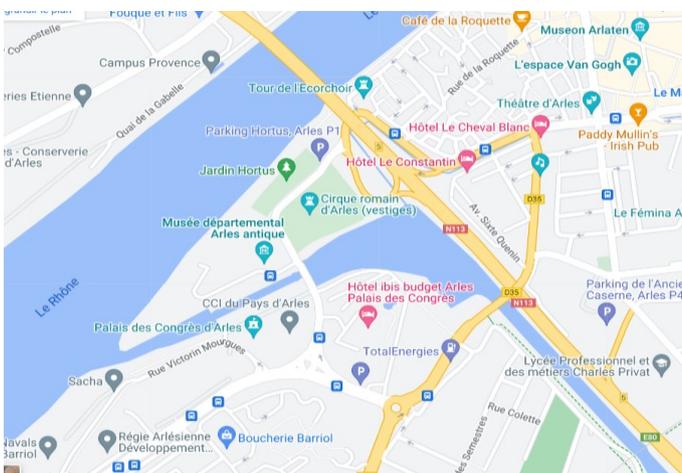
Détail des inscrits

INTITULE ET LIEU DE LA FORMATION	NOM DU CABINET	NOM, PRENOM DU STAGIAIRE	Email du stagiaire

Les lieux de formations

Arles

Hotel IBIS – Palais des Congrès
Avenue 1ere Division France Libre
13200 Arles



Saint-Raphaël

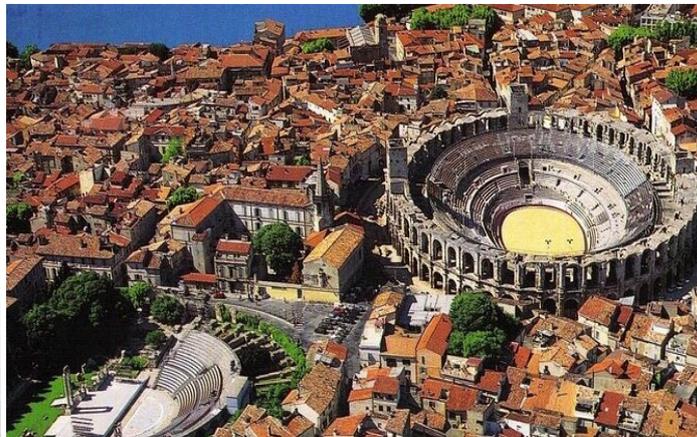
Best Western Plus
Hôtel La Marina
30 Place de la Marina
83700 Saint-Raphaël



SAINT-RAPHAEL



ARLES



Le catalogue Formations 2025

Fiscal-Juridique-Social-Patrimoine



Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION